

PV N° 2_2025-2026

Réunion de Bureau du

26-08-2025

Les membres Présents :

CLUZEL F., MULAS DUFFOUX J., SCOMPARIN J., USCLADE V., CELLIER J.,
En visio : LACQUIT DOCHER C., PERRIER C.,

Invités : CHASSARD P.Y., MORATA G.

Excusés : AL MUFTI R., VACHER P., TAEYE C.,

La réunion a lieu en présentiel et en visioconférence et débute à 18h40.

1. RESSOURCES HUMAINES :

Recrutement en cours

Le processus de recrutement pour remplacer Joël Beauregard est en cours. Sur 31 candidatures reçues, 6 candidats ont été présélectionnés et les entretiens sont en cours. Une Commission RH se tiendra mercredi 03/09/2025 pour une décision finale, visant une prise de poste dès le lundi suivant.

Les profils sont variés, incluant des juristes très qualifiés, des bénévoles de clubs (dont deux seront reçus pour leur connaissance associative), et des juristes juniors. L'offre sur LinkedIn a attiré des candidats de toute la France, mais seulement un tiers est de la région. Le contrat proposé est de 20 heures par semaine, avec évolution possible.

Point sur les salariés

Camille Cohen : Création d'un étudiant qui se terminera en avril puis enchaînera avec un stage puis un contrat en alternance.

Sandra Vignolet : Après un stage concluant de six semaines, elle débutera un contrat d'apprentissage de deux ans à partir du 1er septembre.

Romain Loisy : Son contrat d'alternance se termine le 27 septembre. Il sera embauché en CDI à temps plein à partir du 28 septembre pour renforcer l'équipe communication.

Patrick Roy : Est repassé à temps plein depuis le 1er juillet pour de nouvelles missions, notamment liées au CDSSA.

Optimisation des coûts et ressources : La Commission RH continue d'utiliser des contrats de type CD2i pour regrouper des besoins horaires.

Point sur les CTS

Charlène Collette : Charlène revient sur un poste de CTS à partir du 1er septembre, en charge de la coordination du 3x3 et du Diplôme d'État (DE).

Divers

L'équipe de la communication sera composée de Romain Loisy et Guillaume (superviseur) à temps plein, ainsi que de Sandra Vignolet (alternante) et Camille Cohen. Des stagiaires pourraient compléter l'équipe en deuxième partie de saison.

Réunion des salariés : Une réunion de rentrée est prévue le vendredi 12 septembre

2. COMMISSION DES COMPÉTITIONS

Information FFBB : 5 montées en NF3, 4 montées en NM3. Pas de changement en garçons mais il faudra revoir notre formule en fille

Droits sportifs suite liquidation des clubs du RBF (Roanne Basket Féminin) et de l'ASV (AS Villeurbanne)

Liquidation de l'AS Villeurbanne (ASV)

Le club du BCCL (Basket Club Charpennes Croix Luizet) reprend l'ensemble des droits sportifs de l'ASV suite à sa liquidation.

Seniors Filles :

La Fédération a validé la reprise. Charpennes aura une équipe en RF2 (à la place de l'ASV) et une équipe en RF3.

Jeunes Filles :

U18F : L'ASV et Charpennes étaient toutes deux qualifiées d'office. Le règlement autorisant deux équipes d'un même club, le Bureau valide l'engagement des deux équipes U18F sous le nom de Charpennes. Durant les barrages, les équipes évolueront en personnalisant les groupes et en fin de brassage, les équipes prendront leur ordre.

U13F et U15F : Charpennes a demandé à engager une deuxième équipe en pré-ligue. Le Comité du Rhône a accepté. Le Bureau valide que les deux équipes puissent monter en championnat régional si elles se qualifient. Il est demandé au club de bien différencier les équipes (équipe 1 et 2) durant la phase de brassage.

Liquidation du RBF (Roanne Basket Féminin)

La liquidation du RBF libère des places dans plusieurs catégories.

Seniors Filles (PNF) : Une place est vacante en Pré-Nationale Féminine (PNF). Après débat sur les problématiques réglementaires (mutations "1C" vs "2C"), logistiques (régénération des calendriers) et l'absence de clubs positionnés pour un repêchage, le Bureau Directeur valide à la majorité de laisser une place exempte dans le championnat PNF. Il faudra veiller, comme les années précédentes, à ce que ce ne soient pas les mêmes équipes qui se retrouvent dans la poule avec l'exempt pour ne pas pénaliser toujours les mêmes clubs.

Jeunes Filles (U13, U15, U18) : Des places sont vacantes dans chaque catégorie.

U18 Filles : La place est attribuée à Riorges BC.

U13 Filles : La place est attribuée au Coteau.

U15 Filles : La place est attribuée à la CTC Haut-Beaujolais Lagresle (dont les U13F ont été championnes R2 la saison passée).

Compétitions U21

Le championnat est complet avec 72 équipes engagées, sans aucun désistement à ce jour. Le CD 38 a deux équipes en attente en cas de retrait de dernière minute.

Divers

Lors du prochain bureau : Validation formules PNM, R2. Travail et présentation des play off.

3. POINT SUR LA TRESORERIE ET LES SUBVENTIONS

Situation Financière

Très optimiste sur l'exercice 25-26. Budget prévisionnel réalisé sur des entrées en formation à la baisse alors que plus d'entrées soit une augmentation de 130 000€. Néanmoins une volonté d'être très prudent sur les charges exceptionnelles à venir.

Pour la trésorerie : grosse prudence car activité très importante

La Ligue fait face à une trésorerie extrêmement tendue, malgré une perception externe de "Ligue riche" par les autres instances et malgré une très bonne gestion.

Causes : Avance de 400 000 € pour l'achat du terrain de la Maison du Basket, due à un prêt bancaire retardé et une subvention régionale de 600 000 € au lieu du million attendu. Retards de paiement importants, avec environ 300 000 € dus par des organismes comme la FFBB (260 000 €), l'AFDAS et la TI Académie (20 000 € chacun).

Perspectives : La situation devrait se normaliser d'ici décembre avec le déblocage des prêts et la récupération des fonds.

Subventions du Projet Sportif Fédéral (PSF)

La Ligue subit une baisse de 25% de sa dotation PSF (passant de 75 000 € en 2021 à 33 000 € en 2025), contre une baisse moyenne nationale de 7%.

Incompréhension sur certains points. Par exemple : la Ligue reçoit seulement 3 000 € pour le Basket Santé, alors que nous sommes la seule ligue avec une salariée dédiée, tandis que d'autres ligues reçoivent 7 000 € ou 8 000 €.

Une demande d'entretien sera faite auprès de Gérard NIVELLON et Pierre DEPETRIS (élus fédéraux) pour obtenir des explications claires sur les critères d'attribution et les mettre face à leurs responsabilités.

La question de l'équité du système, avec des experts souvent issus de clubs fortement subventionnés, a été soulevée lors des échanges des membres du bureau. Tout comme le temps a été dédié à la réalisation du dossier au regard du faible montant de subvention reçue.

4. PROJET IMMOBILIER

Le projet avance rapidement avec des décisions majeures prises.

Avancement du projet

Les accords de prêts ont été signés chez le notaire le jour même. La Garantie Financière d'Achèvement (GFA), exigée par la Banque Populaire, a été obtenue du CIC, permettant le déblocage des fonds. Le planning est respecté : le début des travaux est prévu pour la semaine prochaine.

La pose de la première pierre est fixée au 26 septembre à 11h00 (horaire à redéfinir).

Choix du Fournisseur pour le Parquet

Périmètre des travaux de parquet : Le besoin couvre le terrain principal, la salle de préparation physique, un espace de convivialité (150 m²) et les salles de séminaire (180m²).

Le budget global estimé pour les équipements à la charge de la Ligue est de 600 000 €.

Options ont été étudiées : Tarkett Sport, Junkers St Groupe, Gerflor et Enlyo.

Tarkett : lamellé collé, posé sur mousse. 2 propositions à 299 198 € TTC ou 271 225.74€.

Junkers : parquet massif de 22 mm, posé sur lambourdes avec une mousse, pour une hauteur totale de 53 mm. Proposition à 285 000 € TTC + offre un mécénat de 15 000 € sur 3 ans (5 000 € par an) et l'installateur s'engage à verser sa taxe d'apprentissage à la ligue pendant 2 ans (estimée entre 2 000 et 3 000 € par an). Qualité supérieure, durabilité (ponçable 5 à 8 fois).

Gerflor : Contact tardif (début août), aucune proposition faite pour la présentation de ce bureau.

Enlyo (Chinois) : Offre très agressive à 150 000 euros (prix coûtant), mais risques majeurs sur la qualité, la durabilité et l'absence de référence en Europe pour le bois. L'offre a été écartée pour le parquet principal, mais une collaboration sur des terrains de 3x3 extérieurs reste possible.

Décision : Le Bureau Directeur a choisi à l'unanimité Junkers pour la qualité supérieure et la durabilité du parquet massif, le professionnalisme et la clarté des échanges techniques et commerciaux, ainsi qu'une offre de partenariat plus avantageuse et concrète.

Choix du Fournisseur pour les Buts de Basket

Deux fournisseurs ont été étudiés : Marty Sport et La Fabrique du Sport.

Marty Sport : buts mobiles manuels, pas de maintenance incluse. Devis à 69 234 TTC. Des problèmes ont été signalés sur leurs installations à Toulouse et Lille.

La Fabrique du Sport : buts mobiles entièrement électriques pour le déplacement et le réglage en hauteur, 6 paniers de charpente de haute qualité, tous réglables à 2,60 m). Devis

à 79 148 € TTC qui inclut deux ans de maintenance et de contrôle (valeur 5 000 €). Propose un mécénat de 15 000 € sur 3 ans (5 000 € par an minimum) et un partenariat innovant de type "apporteur d'affaires". Entreprise locale (implantée à Saint-Priest), garantissant une grande réactivité pour la maintenance.

Décision : Le Bureau Directeur a choisi à l'unanimité La Fabrique du Sport pour la qualité et la modernité du matériel, l'inclusion de deux ans de maintenance, la fiabilité accrue, le modèle de partenariat innovant et l'engagement financier via le mécénat, ainsi que la proximité géographique.

5. CAMPS

Remboursements : Des demandes de remboursement ont été reçues de familles n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation proposée par le partenaire Sportineo (30 euros). Le Bureau valide que Laure, qui a géré la relation avec les familles, calcule des propositions de remboursement partiel basées sur les coûts réels non engagés par la Ligue en fonction des situations.

Remerciements : Raphaël Gaume (gestion du camp de La Plagne) et Marianne (gestion de Vichy), remplacement au pied levé du directeur prévu pour le camp, ont été explicitement remerciés pour leur investissement exceptionnel. Remerciement également aux salariés qui sont investis.

6. PROJET CITIZ

Le Bureau donne son accord de principe pour explorer et mettre en place un partenariat avec Citiz (abonnement de 29 euros par mois pour 5 cartes d'utilisation, facturation à l'usage). Ce service offre des avantages économiques (réduction des coûts d'entretien, assurance, pneus, carburant, économie potentielle de 30%), logistiques (flexibilité accrue) et RSO.

Il est envisagé de réduire la flotte de véhicules de la Ligue de 15 à 13. Une discussion est en cours pour installer deux places Citiz sur un terrain de la Ligue à Saint-Priest.

7. CHALLENGE « ENJEU DE DEMAIN »

L'initiative de Denis Valorge proposant une plateforme de défis d'éco-citoyenneté auprès des clubs sportifs a été accueillie favorablement. La Ligue fera le relais de l'information auprès de ses clubs et pourra valoriser les clubs engagés via des récompenses de partenaires (ex: Sport Avenue) lors de l'Assemblée Générale

8. DIVERS

AG FFBB

Demande de participation financière du CD63 : Le président du CD63, Gérard, a sollicité la Ligue pour co-financer (à 50/50) l'invitation de deux représentants de chaque club du Puy-de-Dôme (soit 112 personnes pour 56 clubs) au dîner de gala (coût de 75 € par personne, soit 4 200 € pour la Ligue). La demande a été refusée.

Délégués officiels : Les délégués désignés sont Céline, Pierre, Franck et Virginie.

Suppléants : Jean, Joël, Janine et Corinne.

Logistique à faire en urgence car relance du SG du CD63 : Les réservations d'hôtel seront faites pour les délégués (sauf Céline) et pour Joël qui a confirmé sa présence. Les repas du vendredi soir (repas régional) et du samedi seront également réservés

Projet "Trophée du Fair Play"

La présentation (diaporama) du projet sera envoyée aux membres du Bureau Directeur pour validation. Le lancement est envisagé pour Janvier 2026. Des clarifications sont nécessaires concernant la gestion des partenaires.

Point sur la Formation (IFRABB)

Les inscriptions aux formations dépassent les prévisions :

BPJEPS (BP) : 104 inscrits (contre 80 prévus).

CDCSA : 40 inscrits (contre 20 prévus).

Ces chiffres sont très positifs pour la trésorerie. Un point détaillé sera fait au prochain Comité Directeur.

Commission Régionale des Officiels (CRO)

Une réunion de coordination avec les répartiteurs/observateurs est prévue le 27/08 à Roanne pour finaliser l'organisation. Les stages débuteront les 06 et 7/09 à Vichy, le 13/09 à Voiron et le 14/09 au coteau

Réunion plénière de la CRO le 3/09

Coût des clubs d'accueil : Le montant alloué aux clubs accueillant des stages (pour l'accueil café/viennoiseries et le repas du midi) est validé à 20 euros par participant (réduit de 25 à 20 euros). Malgré la réduction les clubs peuvent largement couvrir leurs frais sans réaliser de bénéfice excessif. Le bureau encourage la CRO à faire une rotation des clubs d'accueil.

Rappel pour la facturation des repas payé par la ligue : la facture devra impérativement être accompagnée de la liste nominative de tous les participants. Une facture non conforme à cette règle pourra ne pas être réglée par la Ligue. Il est également décidé de refacturer le coût du repas aux stagiaires qui ne se présentent pas sans avoir prévenu.

Logistique du Stage OTM : Le stage OTM prévu le samedi 13/09 à Voiron nécessite une salle plus grande pour les 27 participants inscrits. Virginie a été chargée de solliciter un devis pour la location d'une salle pouvant accueillir 30 personnes dans les environs.

Dotation des nouveaux polos OTM. La décision concernant la participation financière de la Ligue à l'achat des nouveaux polos OTM est reportée. Virginie doit obtenir le prix exact et négocier un tarif pour une commande groupée d'environ 100 polos. Les informations officielles seront disponibles les 6 et 7 septembre.

Gestion de la Dette du Club de Clermont-Ferrand ("Les Mahorais")

Le club doit 2 000 euros au Comité du Puy-de-Dôme et à la Ligue (6 ans de cotisations régionales et 6 dossiers disciplinaires). Le Bureau a décidé de ne pas accorder d'effacement de dette, par souci d'équité envers les autres clubs et en raison de la confiance rompue. Un plan de paiement strict est proposé : Le club doit d'abord régler l'intégralité des frais d'engagement pour la saison 2025-2026 auprès du comité.

Un premier versement de 400 euros sur l'ancienne dette doit être effectué avant le 15 septembre. Le solde de la dette (1 600 euros) sera échelonné sur 8 mois, à raison de 200 euros par mois

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 21h00.

Le prochain Bureau aura lieu le mardi 10 septembre 2025 à 18h30.

Janine MULAS DUFFOUX



Joël SCOMPARIN

